



Commune de Mijoux

Rue Dame Pernelle

01410 Mijoux

L'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 génèrent la réforme de la publicité des actes. Ainsi, depuis le 01 juillet 2022, le compte rendu des séances du Conseil Municipal est supprimé. Il est remplacé par la publication d'une liste de délibérations publiée dans les huit jours suivant le conseil et examinées en séance. Le procès-verbal subsiste mais ne sera publié (par affichage et dépôt sur le site internet de la commune) qu'après approbation lors de la réunion du Conseil Municipal suivant. Ainsi, le procès-verbal de la séance du 22.06.2023 ne sera publié qu'après la réunion du prochain CM

LISTE DES DELIBERATIONS DU CM du 12.10.2023 – VISA&CONTROLE DE LEGALITE

Présents : M. VIALLET. P. ECAILLE. MC COUTURIER. D.JULLIARD. JF JOLY. E. LEE. C. GROGURIN. S. JUHEN. G.LEGAY. M. VUILLERMOZ

Absents excusés :

Secrétaire de séance : C. GROGURIN

Ouverture de la séance à 19h à la salle des Fêtes de MIJOUX

NUMERO	OBJET	DECISION
2023. 055	Adoption de la nomenclature M57 développée au 1er janvier 2024	approuvée
2023. 056	Constat de la caducité de la convention du 5 juillet 2006 entre la commune et l'association Patrimoine de Mijoux suite à la dissolution de celle-ci	approuvée
2023. 057	Acceptation par la commune d'un don de l'association Patrimoine de Mijoux suite à la dissolution de celle-ci	approuvée
2023.058	Adoption du programme modifié de sécurisation routière de la commune de Mijoux préalable au lancement de la consultation des entreprises de travaux	approuvée

2023.059	Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre avec Profils Etudes	approuvée
----------	--	-----------

Mijoux, le 15.10.2023

Martine VIALLET, maire